

Archipel France



-  Zone économique exclusive (ZEE)
-  Extension du plateau continental au-delà de 200 milles
-  Accord de délimitation entre Etats et limite extérieure de la ZEE (200 milles)
-  Limite d'extension du plateau continental issue d'une recommandation de la Commission des limites du plateau continental (CLPC) ou d'un accord entre Etats